

ANNEXE 11 – Tarification de l'eau et prestations annexes liées au service de l'eau (modifiée par avenant N°3)

Applicable au périmètre irrigué du Littoral Ouest

TARIFICATION EAU BRUTE			
Grille tarifaire applicable à compter du 1 ^{er} janvier 2019 (prenant en compte l'indexation des prix prévue à l'article 55.5 du contrat initial, au titre de l'année 2018)			
Tarif	Désignation	Part variable	Part fixe
	Unité	(€ H.T. /m ³)	(€ H.T. /Trim.)
A	Eau brute destinée aux usages agricoles professionnels		5,00
A1	<i>Volumes ≤ 12 000 m³/ha/an</i>	0,0836	
A2	<i>Volumes > 12 000 m³/ha/an</i>	0,0860	
C	Eau brute pour les collectivités ou services d'eau potable		52,89
C1	<i>Volumes ≤ 1 000 000 m³</i>	0,3305	
C2	<i>Volumes > 1 000 000 m³</i>	0,2917	
D	Eau brute destinée aux activités économiques diverses et usages agricoles non professionnels	0,3305	20,34
E	Eau brute destinée à l'arrosage des Espaces Verts	0,6103	76,29

PRESTATIONS ANNEXES		
(Tarifs en vigueur à compter du 1 ^{er} juillet 2018)		
	Désignation	Forfait (en € H.T.)
F1	Souscription et/ou transfert d'un abonnement en eau	68,15
F2	Pose d'un branchement Ces prix rémunèrent à l'unité la fourniture et la pose d'un compteur, y compris vanne de sectionnement, coffret de protection et pièces de raccordement :	
	DN 15	768,97
	DN 20	801,51
	DN 25	837,12
	DN 30	874,75
	DN 40	918,49
	DN 50	968,33
	DN 65	988,67
F3	Frais de repose de compteur (après une coupure pour non-paiement ou provisoire à la demande du client)	
	Dépose et repose de compteur sur tubulure	126,13
	Dépose et repose de compteur en ligne	84,42

ANNEXE 11 – Tarification de l’eau et prestations annexes liées au service de l’eau (modifiée par avenant N°3)

	Désignation	Forfait (en € H.T.)
F4	Vérification de compteur sur site (applicable lorsque son fonctionnement s’avère conforme à la réglementation)	129,18
F5	Vérification de compteur sur banc agréé (applicable pour tout compteur de DN < 65 mm, lorsque son fonctionnement s’avère conforme à la réglementation)	706,92
F6	Frais de relance ou de mise en demeure (gestion et envoi de courrier simple ou en recommandé)	12,21
F7	Frais de remplacement d’un compteur , applicable pour tout compteur de DN < 65 mm, à la demande de l’abonné ou en cas de dégradation. DN 15 DN 20 DN 25 DN 30 DN 40 DN 50 DN 65	228,86 241,06 256,32 273,61 403,81 434,32 434,32
F8	Frais de remplacement de vanne sur branchement applicable pour un DN < 65 mm avec pièces et main d’œuvre à la demande de l’abonné Vanne opercule 20/27 Vanne opercule 26/34 Vanne opercule 33/42 Vanne opercule 40/49 Vanne opercule 50/60 Vanne opercule 66/76	106,80 108,84 113,92 125,11 157,66 184,10
F9	Frais de remplacement de vanne sur branchement applicable pour un DN < 65 mm hors pièces.	96,63
F10	Frais de changement du limiteur de débit du branchement Compteur sur tubulure Compteur en ligne	223,77 209,53
F11	Pénalités applicables en cas de dégradation des équipements du réseau par faute, négligence ou malveillance ou usage de l’eau non conforme à l’objet du règlement de service Usage de l’eau non conforme Dégradation des équipements du réseau par faute, négligence ou malveillance	2 542,88 2 034,30

ANNEXE 11 – Tarification de l’eau et prestations annexes liées au service de l’eau (modifiée par avenant N°3)

	Désignation	Forfait (en € H.T.)
F12	Frais de relevé d’index compteur applicable après prise de rendez-vous avec l’abonné suite à une impossibilité avérée d’accéder au compteur,	45,77
F13	Pose d’un branchement avec compteur sur tubulure Ce prix rémunère à l’unité la fourniture et la pose d’un compteur, y compris vanne de sectionnement, pièces de raccordement, main-d’œuvre et déplacement	183,09